



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE
DELIBERATION n° 01/2023
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance : Jeudi 12 janvier 2023
Convocation : Vendredi 06 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le douze janvier à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Valérie JUNOT - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Véronique RIAUD – Gilles TOURNIER

Absente excusée : Pascal GUERIN - Vincent ROUDAUT

A donné pouvoir à : Vincent ROUDAUT à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Valérie JUNOT

Objet : Décision modificative

Afin de régulariser l'état des restes depuis plus de 2 ans (factures non recouvrées), la trésorerie principale d'Etampes demande d'abonder le compte 6817 de (35,01 €) correspondant à 15 % du montant des cotes dont le recouvrement semble fortement compromis (provision pour dépréciation).

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **APPROUVE** la décision modificative suivante :

Budget 14400

6817 dotations aux amortissements et provisions : + 100 €

65 Autres charges de gestion courante : - 100€

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris par à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière